



Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 08 MARS 2023

Délibération N°23/001

**ADAPTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024  
Prise en compte des Orientations Stratégiques de l'Etat**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Établissement, modifié,

Vu la délibération n°19/016 du conseil d'administration du 04 décembre 2019, approuvant le Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024,

Vu les Orientations Stratégiques de l'Etat notifiées le 19 février 2020,

Vu la délibération n°CA20/001 du conseil d'administration du 04 mars 2020,

Vu la délibération n°CA22-073 du conseil d'administration du 07 décembre 2022 approuvant l'adaptation du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024,

Vu les Orientations Stratégiques de l'Etat notifiées le 25 janvier 2023,

Sur proposition du Président,

considère que l'adaptation du PPI 2020-2024 adoptée par le conseil d'administration le 07 décembre 2022 est conforme aux Orientations Stratégiques de l'Etat notifiées le 25 janvier 2023

VU ET APPROUVE

Le 16 MARS 2023

La Préfète de Région,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

  
Blaise GOURTAY

1<sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil d'Administration,

  
Rachel ZIROVNIK